

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°180

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°3 du budget principal :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6453 Cotisations aux caisses de retraite	6 500,00 €	7362 Taxe de séjour	8 000,00 €
6226 Honoraires	- 6 500,00 €		
678 Autres charges	8 000,00 €		
Total	8 000,00 €	Total	8 000,00 €

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
Programme 42 Zone de Charlieu 2312-42 Immobilisations corporelles en cours - terrains	30 000,00 €	024 Produits des cessions d'immobilisation	30 000,00 €
Total	30 000,00 €	Total	30 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141222-N2014-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 22/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°181

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ENFANCE JEUNESSE

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget Enfance Jeunesse :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
64131 Rémunérations	9 000,00 €		
62878 Remboursement autres organismes	2 200,00 €		
611 Contrat de prestations de services	2 000,00 €		
6184 Versement à des organismes de formation	1 000,00 €		
658 Charges de gestion courante	-17 000,00 €		
60632 Fournitures de petits équipements	8 000,00 €		
6217 Remboursement de personnel à une commune membre	1 800,00 €		
6574 Subventions de fonctionnement aux associations	-7 000,00 €		
Total	0,00 €	Total	0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget Enfance Jeunesse telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141222-N2014-181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 22/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°182

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET DECHETS MENAGERS CHARLIEU

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°3 du budget Déchets ménagers Charlieu :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6226-06 Honoraires	10 000,00 €	7061 Prestations de services Redevance	42 500,00 €
611-01 Contrat de prestations de service	25 500,00 €		
648-01 Charges de personnel	7 000,00 €		
Total	42 500,00 €	Total	42 500,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n° 3 du budget Déchets Ménagers Charlieu telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141222-N2014-182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014
Publication : 22/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°183

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET OM BELMONT

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de
décision modificative n°1 du budget OM Belmont :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
6411-01 Rémunérations personnel	3 000,00 €	6419 Remboursement sur rémunération du personnel	1 500,00 €
		758-03 Produits divers de gestion courante	1 500,00 €
Total	3 000,00 €	Total	3 000,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget OM Belmont telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 27 DEC. 2014
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141222-N2014-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014
Publication : 22/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°184

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ATELIERS PARTAGES

Le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°1 du budget Ateliers Partagés :

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
1641 Capital emprunt	600,00 €		
OP 11 Ateliers Cuinzier	- 600,00 €		
Total	600,00 €	Total	0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 du budget Ateliers partagés telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22 DEC 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141222-N2014-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014
Publication : 22/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°185

OBJET : INDEMNITES ALLOUEES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Président expose aux membres du conseil que :

- L'article 97 de la loi n° 83.213 du 2 mars 1982 a remplacé l'indemnité de gestion allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs municipaux par une indemnité de conseil ;
- Le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux comptables du Trésor ;
- L'arrêté interministériel du 16/12/1983 a exposé les conditions d'attribution de cette indemnité calculée selon la moyenne des dépenses budgétaires ;
- Une nouvelle délibération est à prendre à chaque renouvellement du Conseil Communautaire et à chaque changement de receveur ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 27 pour, 8 contre et 1 abstention le Conseil Communautaire :

- Attribue l'indemnité de conseil à M Patrick SCARABELLO, comme suit :
 - D'allouer au taux plein l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté précité
 - La révision de la base de calcul interviendra chaque année, sauf délibération contraire, selon les opérations constatées à la clôture des trois exercices précédents.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE
Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°186

OBJET : VALIDATION DU BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME

Comme cela est prévu par le code du tourisme et les statuts de l'Office de Tourisme, ce dernier soumet pour approbation le budget 2015 au Conseil Communautaire.

Ce budget fait apparaître une section de fonctionnement équilibrée à 242 531.31 € avec une subvention de la Communauté de Communes de 196 866.31 € ainsi qu'une section d'investissement équilibré à 4 980 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le budget de l'Office de Tourisme pour 2015
- Fixe le montant de la subvention 2015 à 196 866,31 €.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°187

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Par une convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1^{er} janvier 2014.

Afin de ne pas engendrer des coûts de loyer supplémentaires à l'office de tourisme, Charlieu-Belmont Communauté va mener à terme son bail qui le lie à l'indivision Maisonneuve et rester locataire du local de Charlieu.

Le premier paragraphe du point 2 « les locaux d'accueil » de l'article 3 est ainsi modifié comme suit :
Local de Charlieu : les coûts de location, de contrôle sécurité, les frais de dépannage de la climatisation et les frais de ménage seront supportés par la collectivité jusqu'à la fin du bail qui le lie à l'indivision Maisonneuve.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté et l'Office de Tourisme.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°188

OBJET : TARIFS 2015 DE L'ESPACE CYBER

Il est proposé une reconduction des tarifs à savoir :

- 15 € pour 10h30 d'initiation soit 7 ateliers de 1h30 (+ 1^{er} atelier offert),
- la gratuité pour les demandeurs d'emploi et associations du territoire pour une intervention de l'espace cyber s'inscrivant dans le cadre de l'activité de l'association (pas à titre individuel),
- impressions limitées à 5 par jour et par personne (en noir et blanc).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Maintient les tarifs détaillés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHETAIL René, M. MATRAY Jean-Luc, M. FAVARD Jean-Luc, M. MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M. FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M. POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M. BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M. LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M. AUGAGNEUR Gilles, M. LAPALLUS Marc, M. FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M. LOMBARD Jean-Marc, M. PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M. MARC Gérard, M. JARSAILLON Philippe, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M. CROZET Yves, M. THORAL Yves, M. THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. PRETRE Daniel, M. BONNEFOND Michel, M. DUBUIS Pascal, M. CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M. LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M. Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°189

OBJET : TARIFS 2015 SPANC

M. le Vice-Président en charge de l'assainissement non collectif propose la reconduite des tarifs des différents contrôles pour l'année à venir.

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	110 €
	Contrôle de bonne exécution	57 €
	Contre-visite de bonne exécution	57 €
Existante	Diagnostic de bon fonctionnement	94 €
	Contrôle périodique	94 €
	Diagnostic de mutation (vente)	94 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Maintien des tarifs 2014 en 2015 pour le SPANC.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 24 DEC. 2014

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°190

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
INTERCOMMUNAL, DE LA LUDOTHEQUE ET DES ACCUEILS JEUNES
2015**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de revoir la grille des tarifs
de l'accueil de loisirs intercommunal pour 2015 pour ajuster le coût du repas au tarif réel.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

Au 1^{er} janvier 2015 :

TARIFICATION AL 3-11 ans

◆ Vacances scolaires

Quotient Familial	Tarif par tranche à la demi-heure	Temps d'accueil 7h30-9h00 ou 17h00- 18h30 soit 1h30	Temps d'activité 9h00-12h00 ou 14h00-17h00 soit 3h00	Temps d'accueil 11h30-13h00 ou 12h30-14h00 soit 1h30	OU	Temps du repas 12h – 14h00	Journée avec repas soit 11h00
Inférieur à 400 €	0,13 €	0,39 €	0,78 €	0,39 €		4,02 €	6,36 € + 0,24€
De 401 à 700 €	0,16 €	0,48 €	0,96 €	0,48 €		4,02 €	6,90 € + 0,20 €
De 701 à 850 €	0,32 €	0,96 €	1,92 €	0,96 €		4,02 €	9,78 € + 0,24 €
De 851 à 990 €	0,36€	1,08 €	2,16 €	1,08 €		4,02 €	10,50 € + 0,24 €
Au-delà de 990 €	0,39€	1,17 €	2,34 €	1,17 €		4,02 €	11,04 € + 0,24€

◆ Mercredis

Quotient Familial	Tarif par tranche à la demi-heure	Temps d'accueil 12h30-14h00 soit 1h30	OU	Temps d'activité 14h00-17h00 soit 3h00	Temps d'accueil 17h00-18h30 soit 1h30	Repas après-midi et accueil du soir soit 7h00
			Temps du repas 11h30 - 14h00			
Inférieur à 400 €	0,13 €	0,39 €		0,78 €	0,39 €	5,19 €
De 401 à 700 €	0,16 €	0,48 €		0,96 €	0,48 €	5,46 €
De 701 à 850 €	0,32 €	0,96 €		1,92 €	0,96 €	6,90 €
De 851 à 990 €	0,36€	1,08 €		2,16 €	1,08 €	7,26 €
Au-delà de 990 €	0,39€	1,17 €		2,34 €	1,17 €	7,53 €

Moins 20% à partir du 2^{ème} enfant sur le montant de ses activités.

Supplément de 15% pour les familles extérieures à la Communauté de Communes sauf si au moins un des deux parents travaillent sur le territoire.

Possibilité de régler par chèques vacances, chèque emploi service universel (CESU).

Participation minimum de 0,50€ par demi-journée.

TARIF ACTIVITES AL ADOS, PASSERELLES ET SPECIFIQUES

Prix moyen fixé en fonction de l'activité à moduler selon les tranches et pourcentage de quotient familial.

Quotient Familial	Pourcentage
Inférieur à 700 €	85 %
De 701 à 850 €	95 %
De 851 à 990 €	105 %
Au-delà de 990 €	115 %

Moins 20% à partir du 2^{ème} enfant sur le montant de ses activités.

Supplément de 15% pour les familles extérieures à la Communauté de Communes sauf si au moins un des deux parents travaillent sur le territoire.

Possibilité de régler par chèques vacances, chèque emploi service universel (CESU).

Participation minimum de 0,50€ par demi-journée.

Maintien les aides définies en 2014 soit :

Pour les familles avec un quotient familial < à 700€, une aide de – 1€ par demi-journée est proposée.

TARIF SEJOUR

Le tarif est fixé en fonction du séjour à moduler selon les tranches et pourcentage de quotient familial.

Quotient Familial	Pourcentage
Inférieur à 700 €	85 %
De 701 à 850 €	95 %
De 851 à 990 €	105 %
Au-delà de 990 €	115 %

Maintien les aides définies en 2014 soit :
Pour les familles avec un QF < à 700€ : 7€ par journée séjour.
Pour les familles avec un QF compris entre 701€ et 850€ : 3€ par journée séjour

TARIF LUDOTHEQUE

Maintien des tarifs de 2014 soit 20€ par structure.

TARIF ACCUEIL JEUNES

Un forfait de 1€ par jeune et par projet.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Retient les tarifs de l'accueil de loisirs intercommunal 3-11 ans et ados, le tarif de ludothèque et le tarif des séjours et l'accueil jeunes ainsi que les aides pour les familles tels que proposés par la commission enfance jeunesse et indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informé que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014
Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°191

**OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX « ATELIERS
PARTAGES »**

M. le Président informe le Conseil des avenants proposés pour le marché de travaux des ateliers
partagés, il précise qu'ils ont reçus un avis favorable de la commission d'ouverture des plis.
Avenant n°1 au lot 8 - Platerie Isolation Peinture détenu par l'entreprise Chrisdecor – Marché de
Construction des Ateliers Partagés

Montant initial du lot 8	21 919,93 € HT
Montant des travaux supplémentaires objets de l'avenant n°1	1384,80 € HT
<i>Détail des travaux</i>	
<i>Plus value pour degré CF 2H sur cloisons et doublage local chaufferie Atelier 1-2 et 3</i>	<i>528 € HT</i>
<i>Fourniture et pose plafond CF 2H local chaufferie Atelier 1-2 et 3</i>	<i>316,80 € HT</i>
<i>Fourniture et pose gaine CF 2H pour habillage de la gaine ventilation Atelier 1-2 et 3</i>	<i>540 € HT</i>

Avenant n°1 au lot 6 – Menuiserie Intérieures Bois détenu par l'entreprise SR Menuiserie – Marché de
Construction des Ateliers Partagés

Montant initial du lot 6	12 588 € HT
Montant des travaux supplémentaires objets de l'avenant n°1	1 870 € HT
<i>Détail des travaux</i>	
<i>Fourniture et pose de menuiseries blocs porte coupe feu 1h pour chaufferie Atelier 1 et 2</i>	
<i>Atelier 1 – bloc porte double 0,73 X 2 portes X 2,10 haut</i>	<i>1 175 € HT</i>
<i>Atelier 2 – bloc porte 0,93 larg X 2,10 haut</i>	<i>695 € HT</i>

Avenant n°1 au lot 12 – Electricité – courants forts et faibles détenu par l'entreprise Dugelet – Marché de Construction des Ateliers Partagés

Montant initial du lot 12	110 000 € HT
Montant des travaux supplémentaires objets de l'avenant n°1	800,55 € HT
<i>Détail des travaux</i>	
<i>Alimentation électrique provisoire de l'atelier 1 comprenant</i> <i>- ligne d'alimentation en câble type R2V 5G16 depuis atelier 2</i> <i>- 1 disjoncteur 4X63 ampères 300 milli pour protection dans TGBT atelier 2</i> <i>- 1 sous comptage pour facturation de l'énergie consommée dans TGBT atelier 2</i>	550 € HT
<i>Dépose et replie des installations provisoires après raccordement définitif</i>	250,55

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer ces 3 avenants : SAS Dugelet pour 800.55 € HT, SR Menuiserie pour 1870 € HT et Chrisdecor pour 1384.80 € HT

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**7.3.DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014
Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°192

OBJET : CONVENTION CTD ATELIERS PARTAGES.

Pour mémoire à l'instar des COCA au niveau communal, la Communauté s'est engagée dans un
Contrat Territorial de Développement avec le Conseil Général dans lequel des crédits avaient été
réservés pour la création des ateliers partagés sur Belmont.

- Le projet de convention avec le Conseil Général pour le financement de ce projet est présenté.
Le Département réserve 300 000 € pour une dépense de 1 319 248 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention pour le financement des ateliers partagés avec le
Conseil Général de la Loire.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **23 DEC. 2014**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°193

OBJET : CONVENTION TYPE ACCUEIL LOISIRS, ACCUEIL JEUNES, PAEJ, MULTI-ACCUEIL, MICRO-CRECHES

Madame la Vice-Présidente déléguée à l'Enfance Jeunesse rappelle que les conventions avec les structures porteuses s'achèvent au 31/12/2014, il y a donc lieu de les renouveler comme suit :

Les nouvelles conventions à envisager au 01/01/2015 :

- Les accueils de loisirs et/ou jeunes : Ressins Village, MJC Charlieu, Briennon, Saint Denis de Cabanne et AFR Pouilly
- Le multi accueil « Les Enfants d'Abord » de Charlieu et Vougy
- Les micro-crèches
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes

Les conventions seront revues avec les modifications suivantes :

- mise en place d'un comité de suivi (structures-mairie-communauté)
- plus de pièces à transmettre à la communauté (ex grand livre)
- des montants plafonnés identiques à 2014 en prévisionnel
- pas de versement systématique (acomptes et solde)

Elles seront soumises en détails lors du prochain Conseil Communautaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le principe du renouvellement pour un an des conventions avec Ressins Village, MJC Charlieu, Briennon, Saint Denis de Cabanne, AFR Pouilly, le multi accueil « Les Enfants d'Abord » de Charlieu et Vougy, les micro-crèches et le Point Accueil Ecoute Jeunes.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....15 JAN. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150115-N2014-193-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2015
Publication : 15/01/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°194

OBJET : CONVENTION TRANSPORT AVEC LA COMMUNE DE BELMONT

La présente convention a pour objet la mise à disposition des transports communaux pour le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Intercommunal et ce pour une durée de un an.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC. 2014**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



(Handwritten signature of René Valorge)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-194-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014
Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAÏLLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°195

OBJET : REGLEMENT DE LA LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Le règlement intérieur a été revu pour tenir compte du périmètre intercommunal et de l'arrêt de l'activité ludothèque sur le secteur de Charlieu (limitation du nombre de jeux empruntés).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le règlement intérieur de la ludothèque.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**23 DEC. 2014**
Le Président informé que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141223-N2014-195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2014

Publication : 23/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°197

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION MUTUALISATION

Suite à la réunion de l'assemblée des maires du 11 décembre, il est proposé au Conseil de valider la composition d'une commission dédiée à la mutualisation :

M Pascale DUBUIS Vice-Président
Monsieur Yves CROZET
Monsieur Jean-Luc FAVARD
Monsieur Philippe JARSAILLON
Madame Martine MIJAT
Monsieur Bernard MOULIN
Monsieur Pierre POINTET
Madame Hélène VAGINAY
Personnes ressources
Monsieur Etienne HERTZOG
Monsieur Robert FRACHISSE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide la liste présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **23 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Communes
042-200035202-20141223-N2014-197-DE

Accusé certifié exécutoire
M René VALORGE
Réception par le préfet : 23/12/2014
Publication : 23/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°198

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT ISSU DE LA
FUSION DE ROANNAISE DE L'EAU ET DU SYRTOM**

Suite à la fusion de la Roannaise de l'Eau avec le SYRTOM, Monsieur le Président demande à l'assemblée de désigner des délégués pour ce nouveau syndicat.

Notre collectivité, ayant 24 369 habitants, doit désigner deux délégués ainsi que deux suppléants se substituant aux titulaires en cas d'empêchement de celui-ci.

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir procéder à la désignation des délégués et de ses suppléants.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Désigne Monsieur Gérard MEUNIER et M Jean-Luc FAVARD comme délégués titulaires et M Jean-Paul GIRAUD et M Jean-Marc RIVIERE comme délégués suppléants de ce nouveau syndicat.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°199

OBJET : AVENANT AU CONTRAT BORDS DE LOIRE

M. le Président rappelle que le second programme Bords de Loire en Roannais 2010-2014 et la trentaine d'actions qu'il comprend pour un total de plus de 2 millions d'euros sur 5 ans, a fait l'objet d'un contrat signé en 2010 entre :

- Les partenaires maîtres d'ouvrage :
 - o Grand Roanne Agglomération,
 - o la communauté de communes du Pays de Charlieu,
 - o la commune de Perreux,
- Les partenaires financeurs :
 - o le Conseil Général de la Loire, à travers son programme Espaces Naturels Sensibles,
 - o la Région Rhône-Alpes, au titre de la politique en faveur du patrimoine naturel et du contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA)
 - o l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, via un contrat territorial milieux aquatiques.

L'étude bilan et prospective de ce programme est en cours, avec un rendu envisagé pour la fin d'année 2014. La signature d'un troisième programme Bords de Loire est envisagée en juin / juillet 2015.

Un avenant au contrat territorial est donc demandé à l'Agence de l'Eau pour l'année 2015, afin de permettre une transition entre la fin des financements initialement prévus et la signature d'un nouveau contrat mi-2015.

Les actions proposées dans le cadre de cet avenant sont les suivantes :

- Action 13 – Coordination : Travail de la coordinatrice du programme confié à Roannais Agglomération à hauteur de 0,5 ETP pour poursuivre la coordination et l'animation du second programme, ainsi que pour travailler sur l'élaboration du troisième programme.
- Action 16 – Animation et relais technique en interne : Travail du relais technique de Charlieu Belmont à hauteur de 0,25 ETP pour la mise en œuvre des actions propres à la communauté de communes qui vont se poursuivre en 2015.
- Action 3 – Lutte contre les invasives : Opérations de lutte contre la renouée du Japon(en interne) et la jussie (action groupée)

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous correspond aux actions énoncées précédemment :

Actions	Dépenses Montant prévisionnel	Recettes		Coût résiduel pour Charlieu Belmont	
		Agence de l'Eau Loire Bretagne		%	€
	%	€	%		
Action 13 - Coordination	25 100 €	50 %	12 550 €	*40%	5020 €
Action 16 – Animation et relais technique en interne	12 400 €	50 %	6 200 €	50%	6 200 €
Action 3 – Lutte contre les invasives : la jussie	100 000 € HT	35 %	35 000 € HT	*24,6 %	15 990 €
Action 3 – Lutte contre les invasives : la Renouée en interne	15 000 € HT	35%	5 250€ HT	65%	9 750 €
Total	152 500 €		59 000 €		36 870 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve les actions suivantes pour l'année 2015 du second programme Bords de Loire en Roannais:
 - Action 13 – Coordination
 - Action 16 – Animation et relais technique en interne
 - Action 3 – lutte contre les plantes invasives
- Approuve le plan de financement prévisionnel correspondant, soit 152 500 € de dépenses et 59 000 € de recettes à solliciter auprès de l'Agence de l'eau
- Dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts à cet effet,
- Autorise le Président à signer l'avenant et tous les documents correspondant à l'exécution de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°200

**OBJET : SUBVENTION AGENCE DE L'EAU - AVENANT AU CONTRAT
JARNOSSIN**

Dans le cadre de l'avenant au contrat Jarnossin M. le Président explique que la Communauté de
Communes peut solliciter une subvention de l'agence de l'eau sur le poste de technicien (52 098 €)
comme suit :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Nature de la contribution (prêt ou subvention)	Montant de la contribution (*)
AELB Autofinancement	Subvention 50% 50%	26 049 € 26 049 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Sollicite une subvention de 50 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur le poste de technicien de rivière au titre de l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014
Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°201

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION AU CONTRAT DE COLLECTE DES OM SECTEUR BELMONT

L'avenant a pour objet de renouveler le marché de collecte et de transport des ordures ménagères du canton de Belmont de la Loire pour une première période de 6 mois, conformément à la possibilité mentionnée à l'article 2 du CCAP. Ainsi, l'échéance actuelle du 31 mars 2015 est reportée au 30 septembre 2015.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer de prolongation du marché de collecte des OM sur le secteur de Belmont pour une durée de 6 mois.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°202

OBJET : CONVENTION EMMAÜS

M. le Président explique qu'il s'agit de la mise à jour des accords existants suite à la fusion avec des points de collecte en déchèteries à Pouilly sous Charlieu et à Belmont.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la convention avec Emmaüs

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°203

OBJET : AVENANT N° 2 CONVENTION REVIPAC

M. le Président informe qu'il s'agit par cet avenant n° 2 à la convention avec la société REVIPAC
d'attribuer à la Communauté de Communes un prix plancher pour les briques alimentaires de 10 € la
tonne à compter du 1^{er} octobre alors qu'aujourd'hui il est à 0 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-203-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014
Publication : 24/12/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°204

OBJET : AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : CREATION DU SERVICE COMMUN ET CONVENTION TYPE

M. le Vice Président en charge de l'aménagement du SCOT et de l'habitat présente le projet de création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Ainsi sur la base des actes instruits au cours des 3 dernières années sur le territoire intercommunal et au regard du nombre de communes dotées à ce jour d'un document d'urbanisme, il est prévu, dans un 1^{er} temps, que le service ADS soit constitué de 0,9 équivalent temps plein (ETP) répartis sur 2 postes d'instructeurs : un à 60% recruté dans le personnel d'une commune et un à 30 % par mouvement interne.

Dès que toutes les communes de la communauté seront dotées d'un document d'urbanisme, le service ADS pourra compter 1,1 ETP, à ajuster selon l'évolution du nombre d'actes à instruire
Le bureau de ce service sera installé au siège de la Communauté – 9 place de la Bouverie à Charlieu.
Ce service sera équipé d'un logiciel spécifique urbanisme. La convention type transmise à tous est entièrement présentée par M. le Vice-président.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Décide de la création du service commun pour l'instruction du droit des sols
- Valide la convention type qui sera soumise au prochain comité technique intercommunal puis ensuite aux communes dotées d'un document d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **24 DEC. 2014**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°205

OBJET : AVENANT TRAVAUX MAISON DES SERVICES

M. le Président explique au Conseil Communautaire qu'une dépense complémentaire est à prévoir pour le lot 1 « Déconstruction, maçonnerie, VRD » correspondant à la réalisation d'une tranchée et passage de fourreaux pour alimenter le bâtiment avec internet.

Montant du marché initial 145 811.33 € HT

Montant des travaux : 4 484 € HT

Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 34 voix pour et 2 contre, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant au lot 1 (entreprise LAMURE) du marché de travaux de la maison des services et de l'école de musique.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**21 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014

Publication : 24/12/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUATORZE

Le 18 Décembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2014

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M POINTET Pierre Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS
Martine, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme
DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M
LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme
CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme ROCHE Monique.

Pouvoirs : Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel

Election d'un secrétaire de séance : M Gérard MARC (NANDAX)

N°2014/N°206

OBJET : GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE EN 2015

Monsieur le Président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2015 la gestion de la fourrière animale est de compétence communautaire pour les 25 communes. Concernant la fourrière des chiens, l'adhésion à la SPA du Roannais est prévue. Pour la fourrière des chats, la problématique est plus complexe. L'arche de Noé ne semble pas en capacité d'accueillir des animaux en nombre supplémentaire, par ailleurs l'association n'a pas répondu à nos demandes sur le coût d'adhésion pour 2015. Ainsi, il est proposé de renouveler des conventions avec des cliniques vétérinaires du secteur pour les actes suivants : Soins, pose d'une puce, stérilisation d'un chat, stérilisation d'une chatte, euthanasie, euthanasie et incinération, hospitalisation par jour et sur dépôt de l'animal par une des municipalités de notre territoire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Délègue au Président le soin de renouveler des conventions avec des cliniques vétérinaires du territoire pour les actes suivants : Soins, pose d'une puce, stérilisation d'un chat, stérilisation d'une chatte, euthanasie, euthanasie et incinération, hospitalisation par jour.
- Maintien de la cotisation à la SPA du Roannais pour la fourrière des chiens errants.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**24 DEC. 2014**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20141224-N2014-206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2014
Publication : 24/12/2014